Image not found or type unknown

donation du vavant de mes parents

Par **thibault**, le **28/05/2009** à **15:25**

bonjour,
mes parents m'ont donné de leurs vivant une maison nous avons donc signé un pacs en février 2008, et aujourd'hui j'aimerai la vendre car manque de terrain, mais mes parents me disent que je n'ai pa le droit de la vendre durant un délai de 6 ans. pourriez vous me renseigner s'il vous plait

cordialement
céline

Par **ardendu56**, le **30/05/2009** à **23:33**

thibault, bonjour

Vos parents doivent penser à la plus value. Avant 5 ans, le montant de la plus value est imposé par le fisc à 27%. Après 5 ans de possession, il y a une réduction de cette plus-value de 10%/an.
Avant de vendre, contacter un notaire, pour ne pas perdre trop d'argent.
Bien à vous.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés